



Christine Lainé
Direction générale de l'alimentation



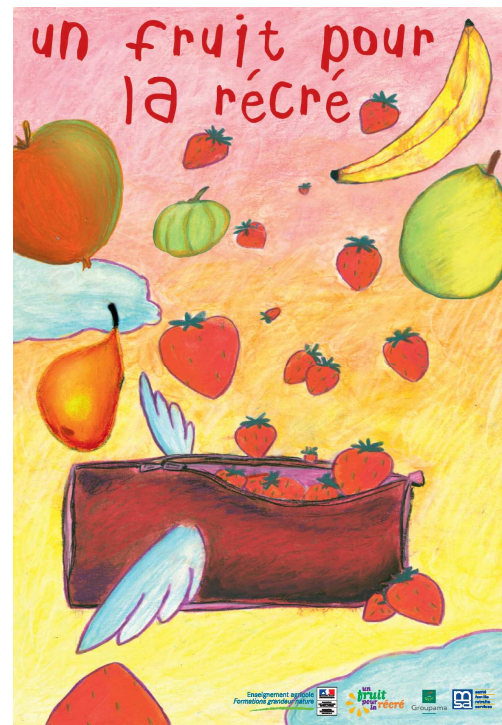
un
fruit
pour
la récré

Contexte

- En France :
 - Le Programme National Nutrition Santé
 - La volonté de Michel Barnier d'une agriculture et d'une alimentation durable
- En Europe :
 - L'OMS recommande au moins 400 gr / jour en F et L
 - La moyenne EU était de 380 gr en 2006
 - De très grandes disparités entre Etats membres avec 700 gr pour la Grèce et moins de 200 gr en Slovaquie
 - 17,6% des enfants de 11ans consomment 400 gr

=> Une prévalence de l'obésité qui progresse

2008 – 2009 : la phase pilote



Résultats

- Une distribution de fruits qui a touché 92 000 enfants de 556 écoles de primaire (43 communes non ZEP et 55 en ZEP)
- cofinancement de l'achat des fruits en zone d'éducation prioritaire par des partenaires privés : CCMSA et GROUPAMA (300 000 euros)
- Un site internet, une affiche et des outils pédagogiques téléchargeables réalisés par le ministère (élèves, parents, professeurs, animateurs, professionnels de la filière fruits)
<http://agriculture.gouv.fr/unfruitpourlarecre>
- Une évaluation du programme réalisée par CIHEAM, restituée en novembre 2009



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



2009-2010 : la phase européenne



un
fruit
pour
la récré



School fruit scheme : un outil efficace

- Une distribution de fruits à l'école peut être le début d'un changement dans la vie de l'école, déclenchant la mise en place d'une véritable politique nutritionnelle pour les enfants
- Les enfants qui auront pris l'habitude de consommer davantage de fruits deviendront à l'âge adulte des forts consommateurs de ces produits;
- Une distribution de fruits à l'école n'est pas une “cure miraculeuse” pour résoudre l'obésité des enfants mais une contribution à un problème complexe, qui participe à un mode de vie plus sain

Budget alloué par l'Europe

90 millions d'euros par an jusqu'en 2012

En France, il y a 3,8 millions d'enfants de 6 à 10 ans

La France a droit à 12,9 % du budget communautaire

Soit une enveloppe de près de 12 millions d'euros

Le cahier des charges 2009-2010



Moins complexe, plus de souplesse,
dans le respect des exigences européennes
avec l'expérience en plus !

Toujours le même objectif : donner l'envie de manger des fruits avec l'expérience en plus !

- Viser le plus grand nombre d'enfants en limitant les contraintes pour les communes
- Continuer à cibler les enfants les plus jeunes (de 3 à 11 ans), dans les écoles et CLAE, et établissements spécialisés
- Étudier l'impact sur des enfants plus âgés (12 à 18 ans) à titre expérimental en collèges RAR et en établissements d'enseignement agricole

Liste des produits éligibles pour un trimestre de distribution

- Un minimum de 6 fruits ou portions de fruits frais (entiers, prédécoupés ou épluchés)
- Au maximum, en complément éventuel des fruits frais :
 - 1 jus de fruit sans sucre ajouté ni édulcorant
 - 2 compotes ou fruits cuits sans sucre ajouté ni édulcorant
 - 2 légumes à déguster nature (mini légumes ou en bâtonnets)
 - 1 soupe fraîche de fruits et légumes ou des fruits mixés frais sans ajout de sucre, ni édulcorant
 - 1 granité, coupe de fruits... issus de fruits surgelés sans sucre ajouté ni édulcorant



Qualité des produits

- Les cahiers des charges des marchés publics peuvent intégrer des critères de qualité objectifs, permettant de ne pas sélectionner les produits sur le seul critère prix, ce qui conduit trop souvent à une déception qualitative.
- Les collectivités qui entrent dans ce programme s'engagent à respecter des exigences de qualité.
- Souhait que les produits frais soient différents de ceux servis en restauration scolaire afin de développer la curiosité des enfants.

Et prise en considération de l'impact environnemental

- Les achats de produits bio, de proximité et/ou de saison sont soutenus car le projet s'inscrit dans les orientations du Grenelle de l'Environnement.
- Aide possible de l'association des Ecomaires, de l'Agence Bio et l'INTERFEL dans la recherche d'un partenaire professionnel.



La distribution

- Fréquence : une distribution par semaine
- Moment de distribution au choix de la commune mais à un moment suffisamment éloigné des repas
- Taille indicative des portions : 80 g en maternelle, 100 g en élémentaire
- Engagement : 1, 2 ou 3 trimestres scolaires
- Inscriptions : jusque la veille de chaque trimestre scolaire.

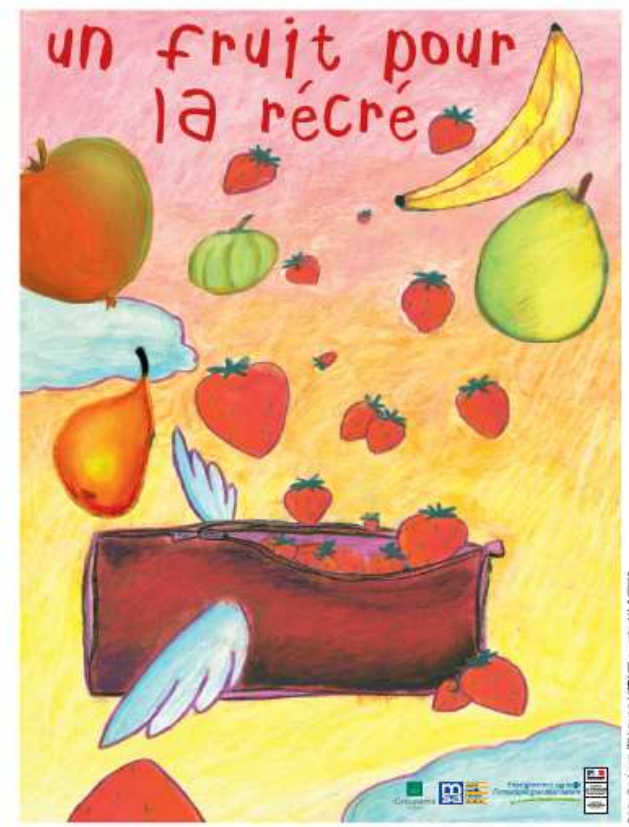


Financement

- 11,78 millions d'euros alloués par la communauté européenne
- cofinancement de 51% par l'Union européenne pour l'achat des fruits et leur transport, les autres frais restent à la charge des collectivités
- Possibilité de faire appel à des donateurs privés
- Plafonnement à 15 euros par enfant / an
- Remboursement trimestriel des collectivités et établissements par FranceAgriMer
- Choix de création des outils pédagogiques au niveau national par le ministère (téléchargeables sur son site internet)



**Obligation d'apposer
cette affiche bien en vue
à l'entrée de l'école**



Notre établissement scolaire
participe au programme européen
de «distribution de fruits à l'école»
avec le soutien financier
de la Communauté Européenne.



Les mesures d'accompagnement



La règle :
une séance par trimestre

- Une leçon d'histoire, de sciences ou de géographie
- Une visite chez l'agriculteur, ou au potager
- Une dégustation festive ou un atelier d'éveil sensoriel
- Des jeux, des comptines, des poésies



Partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale

- Courrier commun Agriculture-
Éducation Nationale aux recteurs
d'académies
- Note d'information aux enseignants
sur EdusCOL
- Possibilité de transmettre des
messages aux parents via le cahier
de liaison
- Travail commun pour élaborer un
guide d'accueil des classes dans
les entreprises



Guide pratique
de l'accueil des écoles primaires
chez les professionnels
de la filière Fruits & Légumes





Une ambassadrice pour l'opération

Estelle Denis, journaliste et animatrice d'une émission sur M6, maman de jeunes enfants, s'est engagée en faveur de ce programme.

Elle a assisté à une distribution dans une école de St-Mandé le 6 novembre dernier.



Les inscriptions

- Plus de 1000 communes ou établissements se sont fait connaître pour participer à ce programme (350 000 enfants concernés)
- 700 agréments enregistrés au premier trimestre 2009-2010

La mobilisation des maires est inégale.

Les inscriptions des grandes villes restent insuffisantes et ne permettent pas d'atteindre un nombre d'enfants conséquent (moyenne de 470 enfants/commune)



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Toutes les informations sont sur :
agriculture.gouv.fr/unfruitpourlarecre
www.franceagrimer.fr/FAMPromo.htm



Avec
Estelle Denis,
ambassadrice
de l'opération